

ZAC de La Rucherie & diffuseur autoroutier
Dossier de concertation

Édito

Le mot du directeur général d'EpaMarne

EpaMarne contribue depuis près de cinquante ans à l'aménagement et au développement économique de l'Est francilien. Le territoire de Bussy Saint-Georges bénéficie d'une position stratégique, desservi à la fois par le RER A et l'autoroute A4. Il constitue donc un pôle fort d'implantation des entreprises, PME, PMI internationales. Afin de consolider l'offre de fonciers économiques, EpaMarne a donc décidé, en partenariat avec les collectivités et dans le respect du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Marne et Gondoire, d'aménager le secteur dit la ZAC de La Rucherie.

À terme, ce sont plus de 60 ha de terrains cessibles qui répondront aux besoins des entreprises, qu'elles soient des PME-PMI ou des grands comptes.

Ce développement s'opère selon les défis affirmés par EpaMarne dans son Plan Stratégique Opérationnel (PSO), où figure le défi mobilités. Ainsi, EpaMarne finance à hauteur de 11,7 M€ le nouveau diffuseur le long de l'autoroute A4. Outre une amélioration du schéma général de circulation à l'échelle de Marne et Gondoire, ce diffuseur assure une desserte optimale de la ZAC de La Rucherie. Par ailleurs, un pôle multimodal est à l'étude pour proposer une offre de mobilité complémentaire.

Les autres défis du PSO sont également mis en œuvre dans ce projet :

- l'innovation, symbolisée par une recherche sur la réutilisation de la chaleur fatale d'un data center voisin,
- le climat, grâce à la performance énergétique des futurs bâtiments,
- la santé, favorisée par un réseau de cheminements doux propices à la pratique des modes actifs. L'ensemble de la ZAC sera ainsi interconnecté aux quartiers voisins de Bussy Saint-Georges et Ferrières-en-Brie par un réseau maillé et paysager,
- la nature en ville, enfin, confortée par l'acquisition par EpaMarne d'une îsère de 30 ha au sud de la ZAC où les continuités écologiques, l'agriculture de proximité et la biodiversité seront favorisées.



Laurent Girometti
Directeur général EpaMarne-EpaFrance

Le mot du directeur général de Sanef

Le groupe Sanef a pour ambition d'accompagner les territoires desservis par ses infrastructures dans la réussite de leurs aménagements locaux et de développer des mobilités responsables, en adéquation avec les attentes de la société. Dans une zone dense, comme celle du secteur de Marne et Gondoire, l'autoroute est le vecteur d'une desserte indispensable à la vie quotidienne, tout autant qu'un puissant catalyseur pour maintenir un haut niveau d'attractivité et de développement économique. La création de nouveaux accès franciliens est un acte stratégique que Sanef, concessionnaire de l'autoroute A4, est fier de porter en partenariat avec EpaMarne et qui s'inscrit dans le cadre de ses missions définies avec l'Etat.

Ce nouvel échangeur à construire entre ceux de Ferrières-en-Brie et Val d'Europe va permettre d'offrir des accès directs à la future ZAC de La Rucherie, confortant ainsi les bénéfices de l'infrastructure autoroutière existante, tout en limitant la consommation d'espace grâce à une implantation optimale.

Le projet va permettre d'améliorer la circulation locale avec un maillage accru et donc une desserte au plus proche des besoins.

Les aménagements autoroutiers prévus permettront également d'améliorer les conditions de circulation et la sécurité sur l'autoroute A4.

De plus, ce projet est l'occasion d'ouvrir la réflexion sur les mobilités futures : covoiturage, intermodalité, nouvelles pratiques nomades, offre de services...

Les infrastructures et équipements nécessaires à l'évolution des pratiques de déplacement sont au cœur de nos préoccupations et des défis que relève EpaMarne.

Cette première étape de concertation nous donne la possibilité de vous présenter les contours de ce futur aménagement et d'en partager tout l'intérêt. Nous vous invitons à un dialogue constructif avec nous et ainsi inventer ensemble votre mobilité de demain.



Arnaud Guémard
Directeur général du groupe Sanef

Le mot du Maire de Bussy Saint-Georges

Le territoire de Bussy Saint-Georges est attractif pour les entrepreneurs et doit le rester. J'en fais un axe prioritaire de mon action pour les années à venir. Notre ville respecte les grands équilibres entre logements et emplois. La ZAC de La Rucherie représente un atout déterminant pour conforter cet équilibre puisqu'à terme plus de 3 000 emplois seront créés sur le site.

J'avais posé comme condition auprès de l'État que le développement de ces emplois se fasse dans le cadre d'une desserte optimisée du territoire. C'est chose faite, avec l'engagement de l'Etat, de Sanef et d'EpaMarne pour financer le nouveau diffuseur sur l'autoroute A4. Il sera mis en service en 2025 et les premiers emplois arriveront dans la foulée.

Les besoins des PME-PMI ou des grands comptes ont évolué ces dix dernières années. Les entrepreneurs revendiquent aujourd'hui des bâtiments plus vertueux énergétiquement et des propositions intelligentes en termes de mobilités et de stationnement. L'offre de foncier économique de la ZAC de La Rucherie s'inscrit dans cette double exigence. La crise sanitaire actuelle rend nécessaire cette ambition.

Mais la ZAC de La Rucherie constituera également un lieu de vie pour les salariés, avec un pôle services de proximité et une liaison forte avec tous les autres quartiers de la ville, et notamment le Sycamore voisin. L'espace de îsère au sud de la ZAC assurera une transition douce vers la forêt de Ferrières par des espaces paysagers et écologiques. Le projet s'inscrit ainsi parfaitement dans la logique d'une ceinture verte autour de la commune.

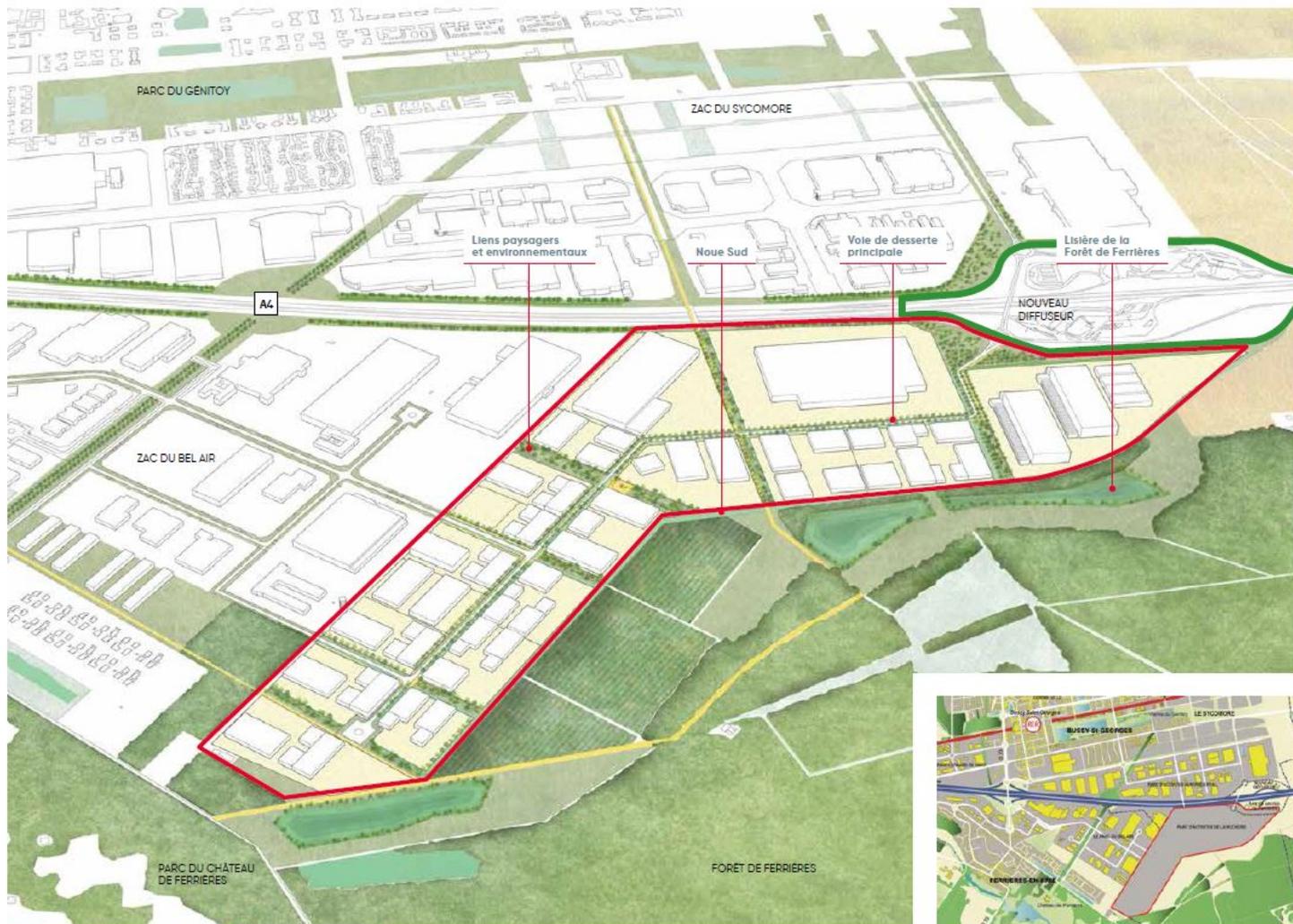
À échéance 2025, les busangeorgiens bénéficieront donc d'opportunités d'emplois dans un nouveau quartier respectueux des valeurs du développement durable de notre territoire.



Yann Dubosc
Maire de Bussy Saint-Georges

Localisation des opérations

Le nouveau diffuseur du Sycomore s'inscrit au droit des aires de services de Ferrières-en-Brie et de Bussy Saint-Georges sur l'A4. La ZAC de La Rucherie est intégralement localisée sur la commune de Bussy Saint-Georges.





Extrait du SDRIF

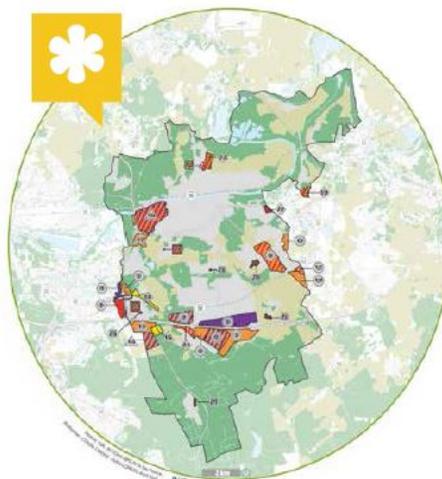
Le contexte et les enjeux de territoire

Le secteur de la ZAC de La Rucherie est identifié au SDRIF et validé par décret du 27 décembre 2013 comme secteur d'urbanisation préférentiel.

Le SCOT de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire (CAMG) a été approuvé le 7 décembre 2020. Son axe 2 prévoit d'impulser un développement économique porteur d'emplois. Pour cela, la ZAC de La Rucherie est identifiée à l'objectif 18 du Document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Il vise à poursuivre le développement des ZAE (zone d'activité économique) en cours ou à venir, dans une logique d'optimisation foncière. La ZAC de La Rucherie constitue un pôle structurant de portée supra-territoriale dont le rayonnement dépasse les frontières du territoire, notamment par l'omolieur de son développement, ou encore sa capacité d'attraction en termes d'emplois. Il est localisé sur un noeud de transport stratégique (A4, A104, RER A...). La ZAC de La Rucherie fait partie des pôles voués à porter la majorité du développement envisagé et a vocation à devenir une véritable vitrine économique de Marne et Gondoire.

La ZAC de La Rucherie est identifiée comme pôle de développement économique majeur du territoire.



Orientation 6 : stimuler la création d'emplois et garantir la vitalité du tissu économique

Objectif 18 : conserver et promouvoir les réseaux de polarités existants et à venir

Niveau de polarité :
 ● Pôle structurant de portée supra-territoriale
 ◆ Pôle structurant
 ▲ Pôle d'équilibre
 ■ Pôle de proximité

Vocations dominantes à suivre :
 ■ Mixte
 ■ Logistique
 ■ Artisanat
 ■ Commerces et/ou services
 ■ À déterminer

Orientation 2 : garantir un cadre de vie de qualité en s'appuyant sur le patrimoine naturel et paysager

Objectif 6 : valoriser la richesse et la diversité des paysages du territoire

■ Préserver les grands espaces de nature du territoire, y compris urbains
 ■ Maintenir les espaces agricoles ouverts

Extrait du DOO¹⁸ du SCOT de la CAMG en cours d'approbation

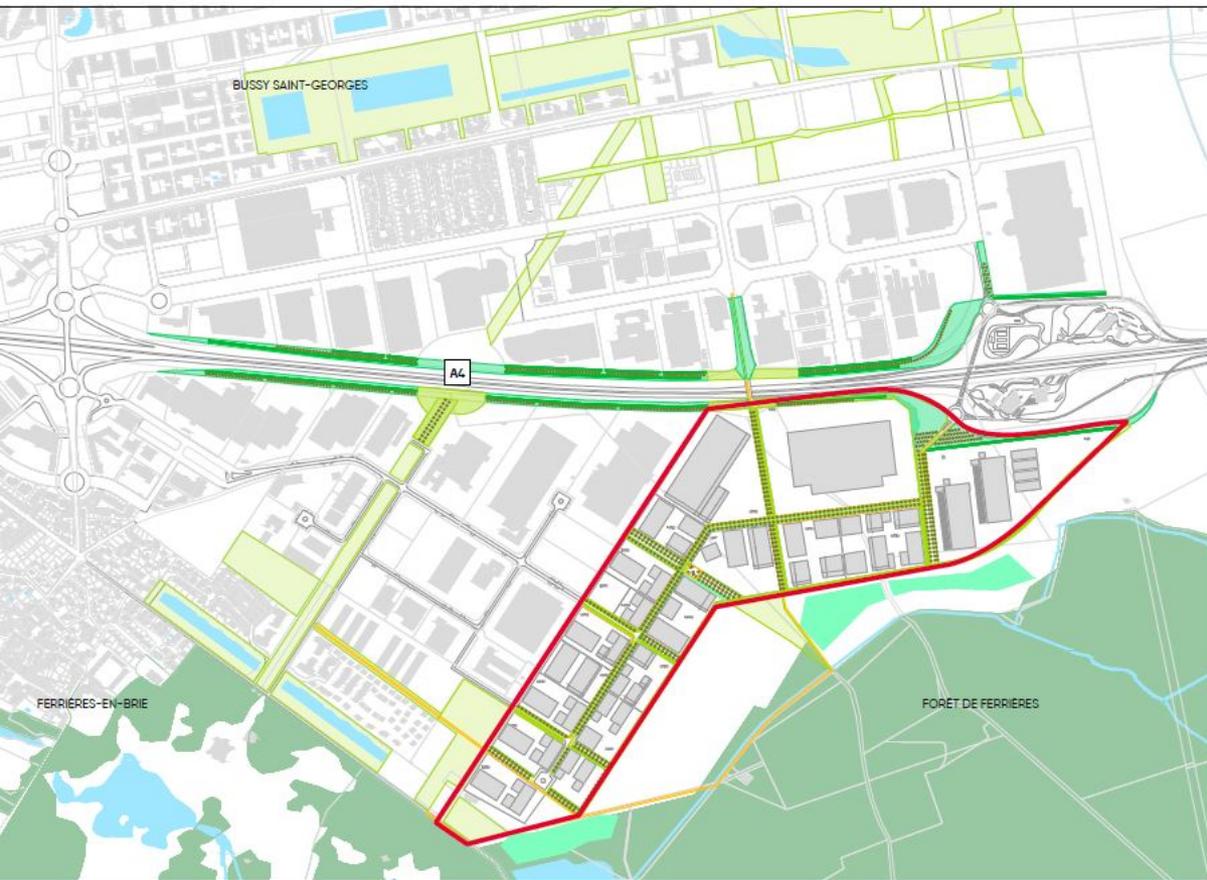
Les ambitions du SCOT sont reprises dans le PLU¹⁹ de Bussy Saint-Georges approuvé par délibération du 10 octobre 2019 et qui précise dans son PADD²⁰ que l'accueil d'activités économiques reste un enjeu majeur afin de renforcer l'équilibre emploi-habitat d'une part, et de répondre aux besoins des équipements publics d'autre part. Le PADD précise « Au sud de l'autoroute, le développement des activités est inscrit au schéma directeur du secteur III et correspond au site dit de la ZAC de La Rucherie.

L'urbanisation de cette zone est conditionnée à sa desserte et son accessibilité qui aujourd'hui ne sont pas assurées. C'est pourquoi la réalisation d'un diffuseur sur l'autoroute est indispensable à l'urbanisation de cette zone et à son fonctionnement ».

Le secteur de la ZAC de La Rucherie est constitué par la zone 2AUA et une partie de la zone UX du PLU.



Extrait du plan de zonage du PLU approuvé de Bussy Saint-Georges



— Périmètre de la ZAC de La Rucherie

Pian d'aménagement de la ZAC de La Rucherie

Le mot de l'urbaniste

La ZAC de La Rucherie, située sur la commune de Bussy Saint-Georges, s'inscrit dans un territoire contrasté entre massif forestier de Ferrières et couloir économique de l'A4.

La réalisation impose donc la prise en compte de la forte sensibilité écologique du site, du contexte économique dynamique et concurrentiel et du renforcement de la cohérence urbaine et paysagère du territoire. Pour répondre à ces enjeux, la proposition d'aménagement se fonde sur trois grandes orientations : trame paysagère, flexibilité parcellaire, services associés.

La mise en place d'une trame paysagère inscrit la ZAC de La Rucherie dans la géographie préexistante.

Elle enrichit et épaissit la lisière du massif de Ferrières, crée des liens entre forêt et parcs urbains. Elle permet de surcroît une gestion maîtrisée des eaux pluviales en réponse à la forte contrainte hydrogéologique du site.

Le parcellaire foncier rend possible l'accueil d'une diversité d'activités et de produits immobiliers.

Ses dimensions flexibles permettront d'adapter l'offre à une demande qui ne cessera d'évoluer au fil des 10 années prévues pour la commercialisation de la ZAC.

Enfin, une offre de services diversifiée porte l'attractivité du site et l'insère dans un parcours d'usages élargis depuis le quartier du Sycamore jusqu'au futur Campus de Ferrières, en passant par la lisière forestière.

L'ambition du projet de La Rucherie réside ainsi dans le fait d'aller au-delà du registre du développement économique pour contribuer à une qualité de vie renouvelée et une qualité paysagère renforcée du territoire.

Marion Talagrand
Urbaniste de l'Atelier Marion Talagrand



Conformément à la mise en cohérence nécessaire entre le développement du secteur et la desserte du site, l'État, EpaMame et Sanef, en partenariat avec les collectivités locales, ont acté la réalisation du diffuseur dit « du Sycamore ».

La ZAC de La Rucherie constitue l'un des projets programmés dans le cadre du Plan Stratégique Opérationnel d'EpaMame validé par le conseil d'administration du 4 décembre 2019. Il contribue à l'équilibre habitat-logement, l'une des valeurs fortes du défi cohésion sociale et territoriale, et est également identifié au titre du défi climat comme une expérimentation de production de chaleur à partir de la chaleur fatale d'un data center.





Objectifs de la ZAC

La ZAC de La Rucherie contribue à consolider la dynamique économique du territoire en offrant des tènements fonciers adaptés aux besoins des PME-PMI et en favorisant l'émergence de produits immobiliers conformes aux exigences environnementales des investisseurs.

Le microcosme existant sur le secteur de Marne-la-Vallée a créé un milieu favorable permettant aux acteurs économiques de mobiliser dans leur environnement proche les ressources nécessaires à leur activité et leur développement : écosystème de partenaires, sous-traitants, concurrents, ressources humaines, capacités de formation, parcours résidentiel des entreprises...

L'opportunité de se situer dans un bassin économique suffisamment vaste et diversifié offre aux entreprises des possibilités de diversification économique et de maintien de l'emploi. Le besoin d'un environnement de qualité répond à l'attente de plus en plus forte des résidents mais aussi des actifs sur leur lieu de travail.

Dans les deux années à venir, ce sont près de 145 000 m² de locaux d'activités qui devraient sortir de terre, permettant de satisfaire à court terme la demande locale endogène et attirer de nouvelles sociétés. Plus des deux tiers de ces surfaces sont déjà précommercialisées et l'offre future à horizon 2022 est de 60 000 m².

À défaut de restaurer une offre après 2023, le projet de Marne et Gondoire (et plus largement Marne-la-Vallée) ne sera plus en mesure de maintenir des entreprises sur le territoire.

Favoriser le développement économique

Le territoire bénéficie d'une attractivité et d'une dynamique économique liées à :

- une desserte exceptionnelle (autoroute A4, gare TGV, RER A),
- une population jeune et qualifiée,
- un tissu de PME-PMI diversifié,
- une croissance forte de la population,
- un position clé au cœur de l'Île-de-France,
- un pôle universitaire de haut niveau situé à la cité Descartes,
- un pôle de loisirs de niveau international autour de Disneyland Paris.



Renforcer l'équilibre emploi-habitant à l'échelle du territoire

La commune de Bussey Saint-Georges se situe au cœur de la dynamique métropolitaine de l'Est francilien. Les opérations d'aménagement développées par EpaMarne à Bussey Saint-Georges, situées en périmètre OIN (Opération d'intérêt national), permettent la livraison chaque année d'environ 500 logements, contribuant à répondre aux objectifs de production fixés dans le cadre de la loi Grand Paris et par le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement. Cependant, une vigilance est nécessaire pour respecter l'équilibre emploi-habitant. La dynamique résidentielle, observée notamment sur la ZAC du Sycamore voisine, nécessite un accompagnement d'une offre foncière à destination des PME-PMI ou des grands comptes en bénéficiant d'une accessibilité renforcée par la création du diffuseur.

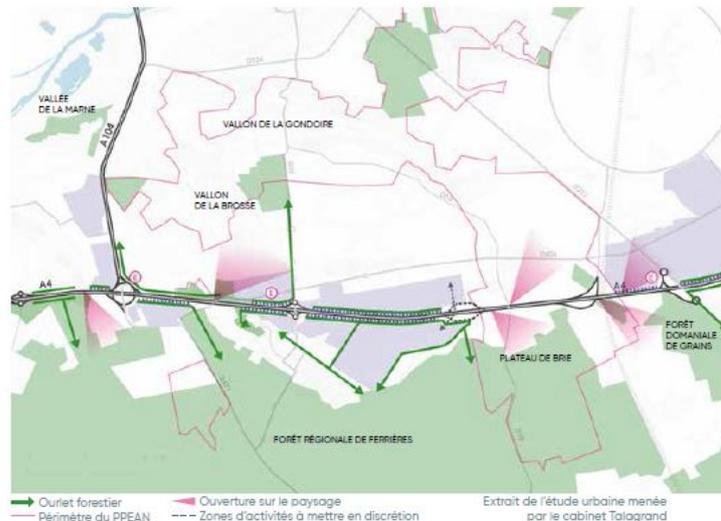
Les études confirment que Marne-la-Vallée a jusqu'à présent joué pleinement le rôle économique qui lui avait

été attribué lors de la création des villes nouvelles en polarisant le développement sur les ZAC d'activités permettant d'éviter le développement en tâche d'huile (étude 2011, ministère de la Transition écologique). Néanmoins, le ratio habitat-emploi qui avait dépassé 1 sur Marne-la-Vallée atteint désormais 0,8 emploi pour un actif résidant sur le périmètre désormais élargi d'EpaMarne-EpaFrance (certaines communes nouvellement intégrées n'atteignant pas l'équilibre). Sur la commune de Bussey Saint-Georges, ce taux est de 0,7 avec 9 310 emplois pour 13 960 actifs résidents occupés (recensement de 2016). En l'absence d'offre foncière pour permettre l'équilibre, ce ratio risque de se détériorer.

De plus, à contrario des autres pôles tertiaires en développement sur le territoire, les emplois créés sur la ZAC seront en partie des emplois de catégorie dit « non qualifiés », satisfaisant ainsi une partie des demandeurs d'emplois locaux. La création de ces emplois sur la ZAC participera à la réduction des distances quotidiennes de déplacement (sachant qu'aujourd'hui 40 % des actifs résidents travaillent sur le territoire de Marne-la-Vallée).

Réaliser l'accompagnement paysager à proximité de l'autoroute A4

Le diffuseur et l'autoroute A4 occupent la bordure nord de la ZAC de La Rucherie. La conception de la ZAC de La Rucherie intègre donc l'accompagnement paysager non seulement de l'échangeur mais également des bords de l'autoroute sur tout le périmètre communal de Bussey Saint-Georges en respectant les normes autoroutières.



Réussir l'intégration urbaine du nouveau diffuseur dit « du Sycomore » pour desservir à la fois au sud la ZAC de La Rucherie et au nord l'ensemble des autres quartiers de la commune de Bussy Saint-Georges

Le diffuseur s'intègre dans une programmation urbaine à plusieurs échelles. Il permet tout d'abord de renforcer le maillage de l'ensemble du territoire.

De plus, il propose une solution cohérente avec des besoins locaux spécifiques : une attention particulière sera portée sur la connexion au boulevard des 100 Arpents au nord et à la ZAC du Bel Air à l'ouest.

Cette dernière est en effet à ce jour en « cul-de-sac » alors qu'elle concentre plus de 1 000 emplois et un pôle d'excellence d'enseignement de la gastronomie et du numérique représentant plus de 500 élèves.

Les documents d'urbanisme seront adaptés pour assurer la compatibilité de ce nouvel équipement.



Créer une offre de locaux à vocation économique à haute performance environnementale

L'offre de locaux à vocation économique sur la commune de Bussy Saint-Georges ou sur les communes voisines de Ferrières-en-Brie ou Collégien est désormais tarie. La ZAC Bussy Sud est complète et urbanisée à 100 %. La ZAC du Bel Air est commercialisée à 100 %. Les derniers lots des ZAC Léonard de Vinci et Lamirault Collégien ont été récemment commercialisés.

La ZAC de La Rucherie développera une offre nouvelle avec des exigences environnementales de haut niveau :

- performance énergétique des bâtiments,
- optimisation des stationnements,
- valorisation de la chaleur fatale du data center,
- valorisation des toitures pour la production d'énergie solaire,
- traitement des eaux pluviales par des processus écologiques,
- incitation à l'usage du bois de construction dans la structure des bâtiments.

Réaliser une trame d'espace public paysagère et favorable aux mobilités douces

La trame d'espace public de la ZAC de La Rucherie favorisera les connexions en modes doux vers Bussy Saint-Georges au nord, vers Ferrières-en-Brie à l'ouest et la forêt de Ferrières au sud. La densité végétale existante de la forêt de Ferrières voisine viendra pénétrer l'espace public, faisant de ces liaisons douces une véritable armature paysagère.

Chaque voirie et cheminement doux seront accompagnés d'espaces végétalisés et de pistes cyclables favorisant les trajets domicile-travail. Les liaisons structurantes sont permises par l'existence du passage supérieur du bois de Bussy Saint-Georges et le nouveau franchissement de l'A4, créé par le diffuseur.

À l'échelle du territoire, ces liaisons douces connectent la ZAC de La Rucherie au parc du Génitoy au cœur commercial de la ZAC du Sycomore (qui représente 4 000 m² de commerces) et aux équipements du Sycomore (collège, écoles, lieux culturels) ainsi qu'à la BnF (Bibliothèque nationale de France), dont le projet d'extension est en cours d'étude.



Extrait de l'étude urbaine menée par le cabinet Talagrand



Exemple de traitement de lisières écologiques Paris-Saclay



Concevoir un système de collecte des eaux pluviales proposant des traitements alternatifs à ciel ouvert favorables à la biodiversité

En opposition aux modèles traditionnels de collecte des eaux pluviales par des ouvrages en béton, la collecte et le stockage des eaux pluviales se fera au travers de nœuds paysagers et de bassins dont la conception favorisera les continuités écologiques et l'émergence d'une biodiversité.



Transitions forestières et accompagnement paysager du centre de recherche EDF



Conforter les lisières : assurer une transition paysagère de qualité avec la forêt de Ferrières, marquer la limite de l'urbanisation

EpaMame se porte acquéreur des terrains situés en zone N hors du périmètre de la ZAC de La Rucherie afin d'assurer une transition agricole et paysagère vers la forêt de Ferrières. La conception paysagère d'ensemble envisage un espace paysager qui va faire l'objet de nouvelles plantations entre la ZAC et la forêt de Ferrières dans un secteur dit de « lisière ». Outre son caractère agricole et naturel, cet espace de transition pourra faire l'objet d'une approche pédagogique en s'appuyant sur la proximité de la maison de la nature. Il marquera la limite de l'urbanisation.



Optimiser les stationnements des futurs employés et privilégier leur mutualisation

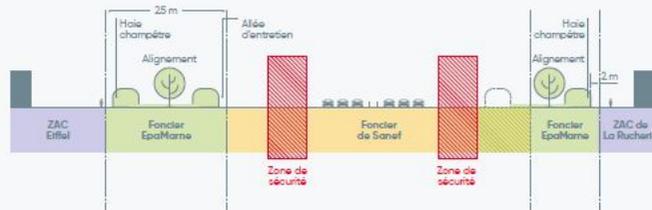
Le stationnement constitue l'un des enjeux forts pour une opération à vocation économique. Les études en cours pour un point d'échanges multimodal permettent d'envisager la montée en puissance des modes actifs et collectifs dans les déplacements domicile/travail.



Créer un pôle de services pour les usagers de la ZAC de La Rucherie et la ZAC voisine

Les parcs d'activités existants, conçus il y a plus de 10 ans, ne sont pas pourvus de pôles de services de qualité qui permettraient une offre du quotidien pour les usagers de la zone. Dans la ZAC de La Rucherie, au cœur du quartier sera envisagé un pôle services qui agrège des fonctions diversifiées : restauration, services de mobilité, salles de sport mutualisées, coworking, ou d'autres services innovants.

Un ourlet végétal pour l'A4



Principe d'aménagement

Les parcelles d'EpaMame en bordure de l'autoroute présentent une profondeur suffisante pour l'implantation d'aménagements paysagers accompagnant l'axe routier.

Deux bandes plantées de 25 m d'épaisseur bordent l'espace autoroutier pour former un ourlet végétal.

Un aménagement qui préserve et crée une distance : réduction de la pollution sonore, mise en discrétion des bâtiments, diminution du caractère urbain de l'axe routier...

Un corridor écologique compensatoire : support biologique pour la reproduction, l'alimentation et le refuge d'espèces animales.



Forêt linéaire de la ZAC Claude Bernard - Agence Arpentière



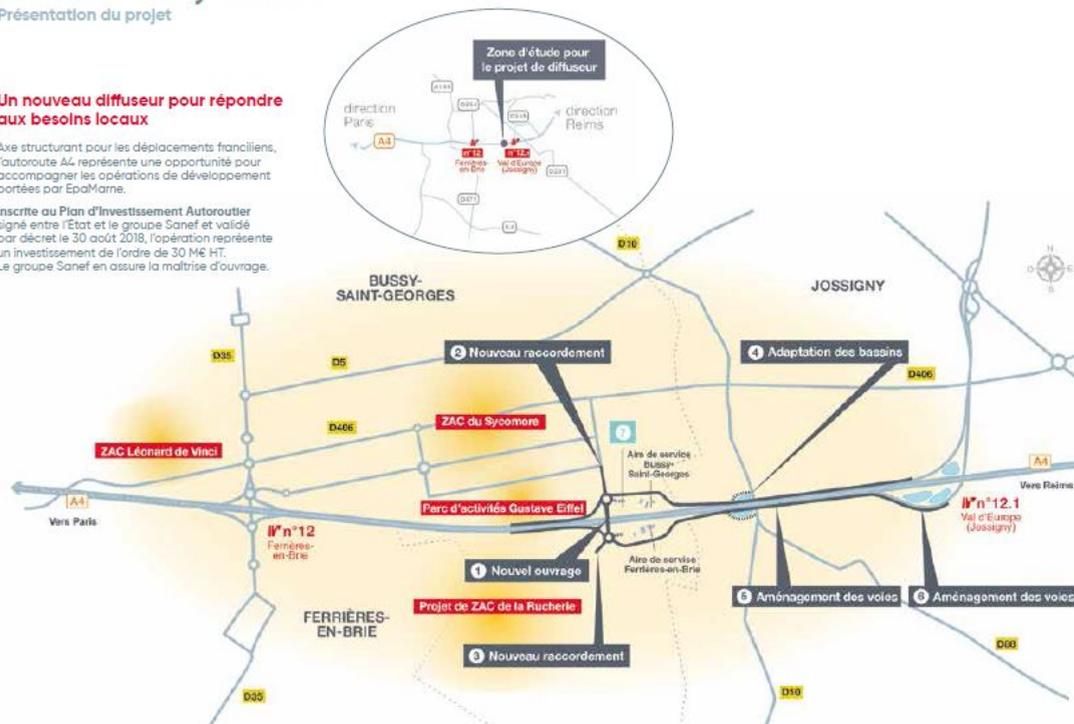
Diffuseur du Sycomore

Présentation du projet

Un nouveau diffuseur pour répondre aux besoins locaux

Axe structurant pour les déplacements franciliens, l'autoroute A4 représente une opportunité pour accompagner les opérations de développement portées par EpaMarna.

Inscrite au Plan d'Investissement Autoroutier signé entre l'Etat et le groupe Sanef et validé par décret le 30 août 2018, l'opération représente un investissement de l'ordre de 30 M€ HT. Le groupe Sanef en assure la maîtrise d'ouvrage.



Le projet et ses bénéfices

Le projet du nouveau diffuseur dit « du Sycomore », situé entre celui de Ferrières-en-Brie (n°12) et celui de Val d'Europe (Jossigny, n°12.1), permettra de :

- **Accompagner un développement urbain équilibré** en assurant la desserte des projets d'aménagement, notamment la future ZAC de La Rucherie et le lien entre les communes situées au nord et au sud de l'A4.

- **Offrir une desserte encore plus proche des besoins locaux** (habitations, zones d'activités et commerces) et développer les mobilités douces.

- **Améliorer la circulation** sur les diffuseurs existants et la sécurité sur l'A4.

Le planning prévisionnel

1^{er} semestre 2021

Concertation publique commune pour la création du nouveau diffuseur et la ZAC de La Rucherie.

Été 2022

Enquête publique commune pour les deux projets.

Début 2023

Début des travaux du nouveau diffuseur.

2025

Mise en service prévisionnelle du nouveau diffuseur.

- 1 Création d'un nouvel ouvrage d'art permettant le franchissement de l'A4
- 2 Raccordement à l'avenue Gutenberg (Bussy Saint-Georges)
- 3 Raccordement vers la future ZAC de La Rucherie
- 4 Extension, mise aux normes environnementales des bassins et réaménagement des accès de service
- 5 Création de voies pour dissocier les flux de circulation
- 6 Mise à deux voies de la bretelle de sortie depuis Paris du diffuseur de Val d'Europe (Jossigny)
- 7 Réserve foncière pour développement futur (pôle d'échanges multimodal)

En lien avec les parties prenantes du territoire, Sanef étudie l'intérêt et la faisabilité de créer un pôle d'échanges multimodal, situé au sein du nouveau diffuseur. Les étapes à venir permettront d'en préciser l'offre de services, le mode de financement et les conditions d'obtention de l'accord de l'État, concédant autoroutier.



A4 Bussy - Études sur pôle d'échanges multimodal (parkings, covoiturage, bus express et urbains, mobilités douces)



Exemple d'un bassin de traitement des eaux sur autoroute, pour une bonne gestion environnementale



Exemple d'une création récente d'un accès autoroutier sur l'A4.

Organisation de la concertation

Cette concertation est portée par EpaMarne pour le projet de la ZAC de La Rucherie et par le groupe Sanef pour le projet du nouveau diffuseur.



Comment participer ?

Permanences d'échanges EpaMarne / Sanef

en mairie de Bussey Saint-Georges les 19 mars 2021 et 6 avril 2021, de 14h à 17h30, pour répondre aux questions des habitants.

La concertation sera organisée prévisionnellement de la manière suivante :
■ le présent document de concertation est mis à disposition du public du 22 février 2021 au 30 avril 2021.

Les observations du public pourront être faites :

- dans les registres mis à disposition dans les mairies de Bussey Saint-Georges, Jossigny et Ferrébas-en-Brie aux horaires d'ouverture habituels de ces mairies
- sur le site Internet de la Ville de Bussey Saint-Georges www.busseysaintgeorges.fr
- sur le site Internet EpaMarne www.epamarne-epafrance.fr
- sur le site Internet Sanef dédié au diffuseur www.sycomore.sanef.com
- sur courrier libre adressé à EpaMarne
5 bd Pierre Curie
CS 60004 - Noinet
77448 Marne-la-Vallée cedex 2.

Réunion publique le 25 mars 2021 à 19h

à la médiathèque de Bussey Saint-Georges située à 6 avenue du Général de Gaulle. Sous réserve de contraintes nouvelles liées à la crise sanitaire de la Covid-19, la réunion publique pourrait s'orienter vers une retranscription en visioconférence. Les informations seront disponibles sur les sites indiqués ci-dessus.



